

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO RV21-5340

Avis public est donné, que le conseil de la Ville de Drummondville, à une séance publique tenue le 06 avril 2021, a adopté le règlement no RV21-5340 modifiant plusieurs dispositions du règlement municipal no 3500 ayant pour objet de :

Annuler le caractère de rue sur le lot 3 920 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit une partie de la rue du Bec-du-Canard

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est maintenant déposé au bureau de la greffière de la Ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Drummondville, Québec, ce 09 avril 2021.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la *Loi sur les cités et villes*)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le règlement numéro RV21-5340 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 09 avril 2021, tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville